

Objet : Mise en oeuvre de 20 représentations de la pièce **Désaxé**

PJ : Dossier pédagogique et Fiche technique

Le SG-CIPDR a conventionné avec la compagnie TeknaI **une série de 20 représentations de la pièce Désaxé**, de Hakim Djaziri.

Depuis la prison de Fleury-Merogis, un homme est envahi par une pensée : il a quatre ans, c'est son anniversaire. Le doux parfum de son Algérie natale lui revient. Mais très vite, le souvenir de son enfance heureuse laisse place à d'autres, plus sombres : la montée de l'intégrisme, sa fuite en France avec ses parents, son arrivée dans la cité des Trois-mille à Aulnay-Sous-Bois, l'un des quartiers les plus difficiles de Seine-Saint-Denis. De déceptions en désillusions, en manque de repères, il sombre dans la violence. Pourtant élevé dans l'amour des autres, il se referme sur lui-même et, sous les yeux impuissants de ses parents, se noie dans un Islam radical... Il sait qu'il n'y a aucune fatalité. Il aurait pu choisir un autre itinéraire. A la croisée des chemins, il a préféré céder à la haine.

D'une durée de 1 h 20, elle est suivie d'un échange avec le public d'environ 30 minutes. Elle s'adresse prioritairement aux jeunes de 15 à 25 ans, en particulier issus des quartiers prioritaires à la politique de la ville et quartiers de reconquête républicaine, jeunes PJJ, décrocheurs.

Le spectacle n'a pas de contrainte de jauge ; la seule contrainte étant la capacité d'accueil de la salle.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des acteurs de la société civile dans la production de contre-discours inscrit dans le plan national de prévention de la radicalisation annoncé par le Premier ministre le 23 février 2018.

La convention nationale pose comme principe le **co-financement d'une représentation de la pièce par une collectivité ou un organisme tiers** : pour chaque représentation financée par le SG-CIPDR, un co-financier (un partenaire tiers, une collectivité territoriale ou un établissement public local, une caisse d'allocation familiale, ou tout autre financeur État hors crédits FIPD) doit **participer financièrement à hauteur de 1250, 00 € TTC**.

### **Mode opératoire**

Les représentations se feront de préférence dans un lieu de spectacle équipé. Aucun financement spécifique n'est prévu au plan central pour les frais engendrés par la mise à disposition du théâtre.

Une fois le co-financier trouvé, un coordinateur ad-hoc sera chargé d'être l'interlocuteur unique du tourneur, qui organise la tournée de la pièce afin d'en fixer la date et le lieu.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la préfecture au mail suivant : [pref-fipd@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-fipd@haut-rhin.gouv.fr), nous ferons le relais.